



Qualité d'accueil : le gouvernement fait des premiers pas mais le compte n'y est toujours pas !

Après avoir annoncé la création de 100 000 places d'ici 2027 puis 200 000 pour 2030 (ces objectifs sont-ils vraiment crédibles ?), le gouvernement a rendu publiques (dans la presse et pas lors d'un comité de filière...) les mesures qu'il envisage pour rétablir la qualité d'accueil des jeunes enfants.

En matière d'attractivité des métiers de la petite enfance

Le gouvernement provisionne 238 millions d'euros par an dans la convention d'objectifs et de gestion avec la CNAF, pour soutenir l'augmentation des salaires des professionnel.les de la petite enfance.

C'est un premier pas mais :

- Les seules précisions sur ces augmentations concernent les salariés du secteur associatif : ce serait + 10% pour les auxiliaires de puériculture, + 6% pour les EJE. Pour le secteur public aucune précision, les éventuelles évolutions sont renvoyées au régime indemnitaire (que les employeurs ont le choix ou non d'augmenter et qui n'est pas pris en compte pour la retraite...). Pour le privé lucratif, les professionnel.les n'ont pas non plus à ce stade de garantie sur des améliorations salariales. Quant aux assistantes maternelles pas plus de précision...
 - Toutes les professions ne sont pas citées : infirmières, puéricultrices, notamment.
 - Les taux d'augmentation seraient différents selon les professions.
- **les annonces créeraient donc des inégalités entre professionnel.les et selon les secteurs.**

Pas de bébés à la consigne demande

- ▶ + 10% d'augmentation pour tous et dans tous les secteurs (en points d'indice dans la fonction publique)

En matière de taux d'encadrement et de taille des groupes d'enfants

Le ministre des solidarités annonce à la radio le passage au taux d'un adulte pour 5 enfants d'ici 2030, le gouvernement annonce aussi la présence obligatoire de 2 professionnel.les dans tous les établissements dès le premier enfant accueilli.

Ce sont de premiers pas mais :

- Le taux de 1 pour 5 ne figure noir sur blanc dans aucun document ministériel. La seule mention indique que des référentiels de pratique professionnelle et d'organisation "*fixeront les horizons à rechercher par les modes d'accueil, au-delà du minimum établi par le cadre réglementaire, par exemple en termes de taux d'encadrement ou de nombre d'enfants par groupe, propres à assurer la meilleure qualité d'accueil*". Et l'objectif serait renvoyé à 2030...
 - On ne toucherait donc pas aux taux réglementaires actuels, ce sont les modes d'accueil qui seraient incités à aller au-delà : on pourrait donc avoir des modalités d'accueils à plusieurs vitesses selon le choix des gestionnaires... Ceci est confirmé par la mention de "*possibilité de financements via un nouveau fonds entièrement dédié à l'amélioration de la qualité de l'accueil, au bénéfice notamment des crèches mettant en œuvre les référentiels par exemple en termes de taux d'encadrement ou de nombre d'enfants par groupe*."
- **les annonces créeraient donc des disparités de qualité pour les bébés et leur famille selon les établissements.**

Pas de bébés à la consigne demande

- ▶ un taux d'1 adulte pour 5 enfants inscrit dans la réglementation dès à présent et effectif au plus tard en 2027.

En matière de formation des professionnels petite enfance

Le gouvernement annonce garantir un "socle de compétences commun" portant sur le développement de l'enfant, la prévention de la maltraitance et les relations avec les parents.

Il indique la nécessité de former 7000 à 9000 nouveaux professionnels par an et annonce un "projet d'engagement conjoint Etat-Régions-Département" pour atteindre ces objectifs.

Le gouvernement prévoit que tout.e professionnel.le qui, durant sa formation, n'a pas bénéficié de stage évalué en crèche devra y accomplir 120 heures "d'observation" avant sa prise de fonction.

Il prévoit de "financer une augmentation significative des temps dédiés à l'amélioration de la qualité de l'accueil : heures d'analyse des pratiques professionnelles".

Ce sont de premiers pas mais :

- Rien n'est dit sur la durée de formation concernant le socle de compétences commun, donc son degré d'approfondissement des connaissances et de la réflexion, de même que l'accroissement des heures d'analyse de pratique professionnelle n'est pas chiffré.

- Aucune mesure d'urgence n'est prise pour engager la formation dès la rentrée des milliers de professionnel.les manquant.es dans les crèches.

- Aucune suite n'est annoncée à la préconisation de l'IGAS de porter au minimum au niveau IV les formations initiales des métiers de la petite enfance.

- Le ratio 40/60 entre professions diplômées/certifiées n'est pas revu à la hausse alors que la commission des 1000 premiers jours proposait de l'inverser à 70/30.

→ **les annonces restent donc imprécises et insuffisantes pour assurer un degré de qualification des équipes qui garantisse la qualité d'accueil.**

Pas de bébés à la consigne demande

- ▶ l'arrêt du recours à des personnels sans aucune qualification ni expérience,
- ▶ la formation en urgence de milliers de professionnel.les dès la rentrée,
- ▶ l'inversion du ratio 40/60 en faveur des professions diplômées,
- ▶ l'élévation progressive vers le niveau IV a minima de l'ensemble des formations,
- ▶ un minimum d'une séance mensuelle d'analyse de la pratique par professionnel.le et l'exigence d'une formation continue digne de ce nom.

D'autres mesures sont annoncées sans beaucoup plus de précision, comme "Décliner opérationnellement la charte de qualité d'accueil du jeune enfant en référentiels de pratiques professionnelles et organisationnelles", "relever la part de financement « à la place », pour alléger la pression résultant du financement à l'heure", "Imposer une fréquence minimale de contrôle pour les EAJE en limitant dans le temps la durée d'autorisation des crèches", "Augmenter les moyens des conseils départementaux mobilisables pour mettre en œuvre leurs missions de contrôle", "établir des guides nationaux d'évaluation des déterminants de la qualité d'accueil du jeune enfant".

Le gouvernement a esquissé des premiers pas mais ces annonces ne sont toujours pas à la hauteur de l'urgence pour rétablir la qualité d'accueil, ni des préconisations de l'IGAS et des revendications des professionnels petite enfance

Pas de bébés à la consigne appellera dès les premières semaines de la rentrée à une mobilisation des professionnels et des parents



pour une réforme qui remette à l'endroit l'accueil de la Petite Enfance !